

**Vereinigung der juristischen Bibliotheken der Schweiz**  
**Gesamtversammlung**  
**Association des bibliothèques juridiques suisses**  
**Assemblée générale**

"I cataloghi devono essere divisi al massimo: deve essere posta molta cura nel dividere il catalogo dei libri da quello delle riviste, e questi da quello per soggetti, nonché i libri di acquisizione recente dai libri di acquisizione più antica. Possibilmente l'ortografia, nei due cataloghi (acquisizioni recenti ed antiche) deve essere diversa [...]. "

Umberto Eco

**Madame la coprésidente,**  
**Monsieur le coprésident,**  
**Mesdames,**  
**Messieurs**

Je vous souhaite la bienvenue à l'Office fédéral de la Justice et j'ai un grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui en nos murs.

Dans son discours "De bibliotheca", prononcé à Milan en 1981 et que vous connaissez certainement, Umberto Eco décrit une bibliothèque cauchemardesque invitant ainsi à une réflexion sur le rôle et la fonction des bibliothèques.

Depuis lors, les bibliothèques ont fait face aux défis lancés par Umberto Eco. Grâce aux catalogues en réseaux, la création des libres-accès et bien d'autres améliorations encore, les bibliothécaires ont donné des réponses claires à ces défis, à la grande satisfaction des usagers, dont je fais partie.

C'est en tous les cas vrai en ce qui concerne les ressources traditionnelles sur papier.

**Mais qu'en est-il de la grande bibliothèque virtuelle, Internet ?**

Par exemple, je souhaitai, l'autre jour, retrouver une contribution que j'ai publié l'an dernier dans Jusletter, un périodique électronique.

Ma première recherche dans Alexandria, Rero et IDS ne donna aucun résultat

En recherchant sur Google "Heinrich Koller Jusletter", j'ai trouvé le texte des journées d'informatique juridiques. Par contre je n'ai trouvé aucun site de Jusletter.

IDS : Informationsverb und Deutschschweiz
--

Admettons que ce document n'aie pas été hébergé sur le site des journées d'informatique juridiques : d'abord j'aurais dû rechercher le site de Jusletter, puis consulter les archives online et finalement j'aurais obtenu mon texte après avoir introduit mon login et mon mot de passe.

Naturellement j'aurais aussi pu m'adresser directement à la bibliothèque, car, "Librarians are by definition the greatest reseach tools that any firm has". C'est du moins ce que l'on peut lire dans l'article "Large-Frim Life : an Ode to Librarians" paru dans le "New York lawyer" dernièrement.

Dans tous les cas cette recherche n'aurait pas abouti si je n'avais pas eu la référence exacte de cette contribution. Et effet celle-ci ne semble pas être répertoriée où que ce soit.

J'ouvre là probablement un débat complexe auquel aucune réponse définitive ne semble avoir été apportée pour l'instant.

Umberto Eco continue donc à nous interpeller. Internet nous offre une masse d'information, mais les ressources sont dispersées, désorganisées, volatiles. Leur recherche est fastidieuse et tâtonnante, et les outils quoique parfois performants, sont le plus souvent incomplets.

C'est dire combien il est important que les bibliothèques et les bibliothécaires continuent à remplir leurs fonctions de base, à savoir la conservation, l'organisation et le référencement ainsi que la diffusion du savoir et de la connaissance.

Laissez-moi rêver, même en ces temps difficiles : un catalogue recensant toutes les publications juridiques, des sources du droit à la doctrine, quel que soit le support physique de l'information et offrant quand ce faire se peut un accès direct au document. Bibliothécaires, juristes et chercheurs seraient comblés.

Même s'il ne s'agit que d'un rêve, rien n'empêche l'association des bibliothèques juridiques suisses de contribuer par son engagement et ses réflexions à ce que ce rêve devienne un jour réalité.

Je vous souhaite de fructueux échanges et vous remercie de votre attention.